

REPUBLIQUE FRANCAISE

Dossier n° DP 014 119 25 00065

Commune de Cagny

2026xx30

Date de dépôt : 19/11/2025

Demandeur : **Monsieur Rodolphe
ANCQUETIL**

Pour : **Installation d'un carport**

Adresse du terrain : **7 route de
Démouville à Cagny (14630)**

Le Maire

à

Monsieur Rodolphe ANCQUETIL

7 route de Démouville

14630 CAGNY

Objet : Rejet tacite par suite de pièces complémentaires non fournies

Références : DP 014 119 25 00065

Monsieur,

Par lettre du 11/12/2025, je vous ai indiqué que votre demande de déclaration préalable était incomplète et vous indiquais les pièces manquantes à me fournir.

Ces pièces n'ayant pas été déposées en Mairie dans le délai de 3 mois à compter de la réception de la lettre susvisée, votre demande a été rejetée automatiquement en application de l'article R 423-39 du Code de l'urbanisme.

Si vous souhaitez poursuivre votre projet, il vous appartient de déposer une nouvelle demande en vous assurant que le dossier contient l'ensemble des pièces exigées.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à Cagny, le 12 mars 2026

Par délégation du Maire,

L'Adjoint à l'urbanisme,

Pascal GENISSEL



AFFICHÉ LE

12 MARS 2026

1^{er} 90.